

Information insoumission

Au cas ou vous ne le sauriez déjà, notre camarade Joel Chapelle a été condamné à 10 mois de prison pour insoumission à l'armée le 29 Juillet dernier.

Il sera rejugé vraisemblablement en mars pour refus d'obéissance et risquera deux ans : donc il faudra là mieux se préparer pour faire pression de manière plus efficace sur ses « juges ».

Indépendamment de son cas mais dans le même esprit de refus radical de l'armée, d'autres jeunes se préparent à affronter les tribunaux militaires. L'utilité d'un tel combat nous semble incontestable bien que l'on ne le recommande pas dans l'absolu. Ce combat ne peut être efficace que s'il parvient aux oreilles de l'homme de la rue. Notre rôle est de recueillir et de répercuter les informations (d'agir aussi dans notre coin). Le vôtre selon vos moyens est de diffuser les informations à la plus grande échelle possible. Les circonstances font que c'est à Paris qu'il se passe quelque chose, c'est pourquoi nous occupons une position centrale, bientôt ce sera ailleurs que d'autres cas se produiront. Les copains locaux seront donc plus aptes que nous à centraliser les informations et les actions. Nous n'aurons plus alors qu'un rôle de diffuseurs. Le principe de la création de CSI partout où cela est nécessaire nous semble préférable à un organisme fixe et donc fliqué.

D'autre part, une campagne antimilitariste est en préparation pour la rentrée par des groupes parisiens (CSOC – CSSP – CSI, etc.) Si vous désirez rester en contact avec nous pour cette campagne, écrivez-nous à la Boîte postale.

Le fric nous fait toujours défaut, celui qu'on a reçu suffit à peine pour payer les timbres. Afin d'y pallier provisoirement et pour nous offrir une information plus complète, nous allons rassembler les textes et les dessins dans un journal ronéoté

(l'insoumis) que nous avons déjà annoncé. Ce journal sera vendu 1 fr. minimum (discrètement), mais il faudrait pour raison d'économie et de diffusion rationnelle, que vous nous en commandiez au moins 10 à la, fois (que ceux qui l'ont déjà fait ne s'inquiètent pas, il arrive).

P.-S. : très important : Le Comité n'a pas d'existence légale (il faut le préciser car il y a des gens qui n'ont pas l'air de s'en douter), il convient donc de ne pas mettre d'autres indications sur la correspondance que BP. 234 PARIS 18° – les autres lettres seront refusées par les P. et T. Il faut aussi ne pas écrire n'importe quoi, le secret de la correspondance n'est pas inviolable en France. De même ne pas s'adresser à nous pour fuir hors de France, nous ne sommes pas un bureau de placement – pour les chèques ne mettez que la somme sinon nous ne pouvons pas les encaisser.